



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pérennité des marionnettes du Champ-de-Mars

Question écrite n° 18458

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre de la culture sur les marionnettes du Champ-de-Mars. En janvier 2024, le théâtre s'est vu notifier le fait de devoir fermer ses portes à compter du mois de mars. Aucune date de réouverture ne leur avait initialement été annoncée. En cause ici, les travaux nécessaires pour les installations des jeux Olympiques et Paralympiques. Le soutien populaire s'est organisé et une pétition a circulé pour protester contre cette fermeture. Elle a recueilli pas moins de 11 000 signatures. La mairie de Paris a alors décidé d'acter cette fermeture à compter du 1er juin 2024. Elle a ensuite indiqué que la reprise ne pourrait se faire qu'à partir du 1er octobre, jusqu'à son expiration de la concession programmée au 1er décembre 2024. Des indemnités pour compenser ces 4 mois de fermeture ont été évoquées, sans aucune certitude, puisque leur versement reste soumis au vote du Conseil de Paris. Pire, aucune garantie de retour n'a été fournie. Les marionnettes du Champ-de-Mars ne sont pas seulement un lieu récréatif. Installées sur le Champ-de-Mars depuis 1910, elles représentent un véritable patrimoine culturel vivant. Internationalement reconnu, ce lieu emblématique attire en moyenne 18 000 personnes par an. La présence de Guignol est une figure de la liberté d'expression, s'étant fait l'écho de plusieurs dizaines d'années de revendications populaires. M. le député s'inquiète de l'avenir de la structure. Aussi, il aimerait savoir ce qu'elle compte faire afin de préserver ce pan du patrimoine culturel sur le Champ-de-Mars. Il désire également savoir ce qu'elle compte faire afin d'assurer le versement des indemnités à la structure, dont l'équilibre n'a pas à souffrir de ces aléas indépendants de sa volonté.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18458

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4620

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)